



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Ensemble, donnons plus de vie à leurs jours

Comité deS AGES du Pays Trithois
Rue Pierre Brossolette
BP N°70355
Aulnoy Lez Valenciennes
59304 VALENCIENNES CEDEX

Tél. : 03 27 23 78 00
Fax : 03 27 23 78 99
Site web : www.cdesages.com

SOMMAIRE

1.	LE COMITE DES AGES EN QUELQUES CHIFFRES	3
2.	LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : la 1ere ÉTAPE du cycle budgétaire.....	3
3.	RETOUR SUR LE BUDGET 2022.....	7
4.	structure des effectifs DU COMITES DES AGES DU PAYS TRITHOIS 2022	11
A.	Répartition Homme/Femme.....	11
B.	Répartition par tranche d'âge 2022.....	11
C.	RÉPARTITION PAR STATUT.....	12
D.	RÉPARTITION PAR CATÉGORIE d'emploi au 31/12	12
E.	AVANCEMENTS EN 2022.....	13
F.	répartition des agents À temps complet et temps non complet %	13
G.	répartition des agents À temps PLEIN ET TEMPS PARTIEL %	13
H.	NOMBRE D'ARRIVEES ET DE SORTIES SUR 2022	14
I.	DOMICILIATION DES AGENTS DU COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS	14
J.	TAUX D'ABSENTÉISME	16
K.	RAPPORT AUDIT ABSENTEISMES DU COMITES DES AGES REALISE EN 2022	26
L.	statistique usagers pour chaque RÉSIDENCE et service pour 2022	32
M.	TAUX D'OCCUPATION 2022 POUR LES RÉSIDENCES DU cdesages	33
5.	SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ	34
3.1	Évolution du Budget « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018-2022	34
3.2	Les dépenses de fonctionnement	35
3.2.1	LES DÉPENSES GÉNÉRALES	35
3.2.2	CHARGES DE PERSONNEL	36
1.2.3	Les recettes fonctionnement	37
3.3	L'investissement	38

1. LE COMITE DES AGES EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre de communes	16 communes
Nombre d'habitants	56 965 habitants
Nombre d'agents au 31/12/2022	1 agent (titulaire) pour le SIVU « Comité deS AGES » Pour les établissements et services
Établissements pour personnes âgées dépendantes	EHPAD « Harmonie » : 55 lits dont 1 PASA de 14 places EHPAD « Les Godenettes » : 65 lits dont 1 PASA de 14 places
Établissements pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée	Accueil de jour « La Relaiance » : 14 places Accueil de jour « Yokoso » : 12 places
Résidence autonomie	Les Heures Claires : 46 appartements (TI) et 3 appartements (TII) Arthur Musmeaux : 63 T1 bis, 14 T2 à Raismes
SPASAD	SAAD : (service d'accompagnement et d'aide à domicile) Prestataire Restauration à domicile Transport accompagné Petits travaux de bricolage et jardinage Maison'âge « La Houblonnière » SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) Et son Équipe Spécialisée Alzheimer

2. LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : LA 1ERE ÉTAPE DU CYCLE BUDGÉTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ; présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI et syndicats mixtes de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

- LE CONTEXTE NATIONAL ET SON IMPACT SUR LE SIVU

A. L'environnement macroéconomique

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix au printemps 2020 (perte d'activité instantanée d'environ 30% lors du premier confinement), l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (progression du PIB + 6.8% en 2021 après – 7.9% en 2020). La France n'est pas seule à avoir connu un tel ressaut, ce qui a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières).

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie. Sous l'effet des mesures gouvernementales mise en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (5.8% sur un an en août contre 9,1% en zone euro)

En dépit de la crise sanitaire, le soutien des politiques économiques a permis une grande résilience du marché du travail. En France, le taux de chômage est ressorti à 7,4% au 2^{ème} trimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019. Les salaires ont commencé à accélérer dans le secteur privé, avec une augmentation de 3% sur un an au 2^{ème} trimestre, en partie en raison de la revalorisation du smic.

Après un début d'année marqué par une nouvelle poussée épidémique, le PIB a rebondi au 2^{ème} trimestre, bénéficiant notamment de la reprise du tourisme. À mi-année, l'acquis de croissance (progression du PIB enregistrée en moyenne annuelle s'il restait égal jusqu'à la fin de l'année) atteignait 2.5%.

B. La situation des collectivités locales :

Alors que l'épargne brute et les investissements des collectivités avaient retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire en 2021, les budgets des collectivités subissent la forte augmentation des prix des matériaux et du coût de l'énergie. Estimé à 5.8% sur un an par l'insee au mois d'août, l'inflation a pris de court la sphère locale.

En conséquence, la banque postale anticipe en 2022 le retour d'un « effet de ciseau », c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités supérieure à celle des recettes et donc une diminution de l'autofinancement.

Selon les prévisions de la note de conjoncture, les dépenses de fonctionnement (213.5 milliards d'euros) connaîtront cette année leur plus forte croissance « depuis près de 15 ans » avec +4.9%. La hausse de deux postes de dépenses serait particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui bondiraient de 11.6% et les frais de personnel qui prendraient 4.1% à cause des

différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales, comme l'augmentation du point d'indice de 3.5% depuis le 1^{er} juillet.

Les recettes (256.6 milliards d'euros) progresseraient de leur côté de 3.2% en 2022. La taxe foncière sur les propriétés bâties, grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 3.4% et une légère augmentation de la pression fiscale, s'accroîtrait de 5.9%. Parallèlement, la hausse de la TVA atteindrait plus de 9%. L'autofinancement serait donc en repli de 4.4% à 43.1 milliards d'euros.

C. Le projet de loi finance pour 2023

Le projet de loi finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques pour stabiliser le déficit public à 5% du PIB en 2022 comme en 2023. En 2023, le déficit budgétaire de l'état se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158 milliards. Ce projet de budget s'inscrit dans le cadre du projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2023-2027, présenté en même temps.

Les prévisions sur la croissance et le déficit public

Le projet de budget s'appuie sur des prévisions de croissance de 2.7% en 2022 et de 1% en 2023. L'inflation serait de 5.3% en 2022 et de 4.2% en 2023. Le poids de la dette publique baisserait de 111.5% du PIB en 2022 à 111.2% en 2023. Les dépenses de l'état devraient être réduites de 2.6% par rapport à 2022/ le principal aléa est l'évolution de la guerre en Ukraine et les conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie (pétrole, gaz, électricité). Le scénario du gouvernement n'intègre pas de rupture majeure d'approvisionnement en énergie à l'hiver 2022-2023.

Le pouvoir d'achat des ménages

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec un coût estimé à 45 milliards d'euros. La hausse des prix du gaz sera limitée à 15% à partir de janvier 2023 et la hausse des prix de l'électricité à 15% à partir de février 2023.

Le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation afin de protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent. Quelques aménagements du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sont, en outre, prévus.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les mesures concernant les collectivités locales

- Suppression de la CVAE :

L'allègement des impôts de production a été initié en 2021 mais ils demeurent bien plus élevés en France que chez la plupart des autres pays européens. Afin d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait progressivement disparaître d'ici 2024.

Sa suppression devrait se dérouler en 2 étapes :

- Réduction de moitié en 2023 : le taux maximal de CVAE passerait ainsi l'année prochaine de 0.75% à 0.375%
- Suppression définitive en 2024

Du fait de la suppression progressive de la CVAE, la contribution économique territoriale (CET) serait également ajustée. En effet, la contribution économique territoriale est composée de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ainsi, le taux de la contribution économique territoriale (CET) due au titre de l'année 2023 devrait être abaissé à 1.625% (il est de 2% actuellement) plus abaissé à 1.25% au 1^{er} janvier 2024.

Pour compenser la perte de recette subie par les collectivités, il est prévu de leur affecter une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à compter de 2023.

- Aide à l'apprentissage :

L'état, qui espère parvenir au plein emploi d'ici 2027, prévoit de continuer à soutenir l'embauche en contrat d'apprentissage. Une enveloppe de 3.5 milliards d'euros pour 2023, destinés à financer l'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage, est prévue dans le PLF 2023. Le dispositif d'aide à l'embauche qui existe actuellement sera donc prolongé en 2023.

- Les concours financiers :

Les concours financiers de l'état à destination des collectivités territoriales passent de 52.32 milliards d'euros à 53.45 milliards, soit une hausse de 1.13 milliard d'euros (2.15%) en euros courants.

- Le fonds vert :

Un fond d'accélération écologique dans les territoires doté de 1.5 milliards d'euros en 2023, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fond visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Bouclier tarifaire sur l'énergie :

Face au mécontentement et aux inquiétudes grandissantes des collectivités, les députés ont décidé d'instituer un « bouclier tarifaire sur l'énergie » à destination des communes et des EPCI pour l'année 2023.

Cette aide sera toutefois réservée à ceux qui sont les plus durement touchés. Il faudra ainsi satisfaire à deux critères cumulatifs pour obtenir : avoir une capacité d'autofinancement qui était inférieure à 20% des recettes de fonctionnement 2022 et connaître une baisse d'au moins 25% en 2023 (tout en ayant un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique, et, pour les EPCI, avoir un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen des EPCI de la même catégorie).

Les communes et EPCI concernés bénéficieront, dès lors, d'une dotation « égale à la moitié de la hausse de leurs dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain ». « pour les communes et leurs groupements qui anticipent, à la fin de l'exercice 2023, une baisse d'épargne brute de plus de 25%, la dotation peut faire l'objet, à leur demande, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière », indique également l'amendement dans l'exposé des motifs.

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 a approuvé les statuts du S.I.V.U. « Comité des Ages du Pays Trithois » issu de la transformation du S.I.V.O.M. de Trith Saint Léger et environs. Il est doté de la personnalité morale et a pour compétence, l'instruction, la construction, la mise en œuvre, la gestion des équipements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans le cadre de cette transformation, le S.I.V.U. a créé un Centre Intercommunal de Gérontologie pour la gestion de ses établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le S.I.V.U. est administré par un comité syndical composé de délégués issus des communes membres. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat dans le cadre de la compétence déléguée.

Le S.I.V.U. dispose d'un budget principal et d'un budget annexe pour l'exercice de sa compétence sociale et médico-sociale :

- Le budget principal est géré sous la nomenclature comptable M14.
- Le budget annexe est géré sous la nomenclature comptable M22. Il est constitué par l'ensemble des budgets des établissements et services composant le Comité des Ages du Pays Trithois.

Les principales recettes du budget principal sont les suivantes :

- Participation financière des communes adhérentes
- Subventions de l'Etat, d'organismes publics ou d'organismes privés dans le cadre du financement d'un service social ou médico-social,

Les principales recettes du budget annexes sont les suivants :

- Participation des bénéficiaires des services sociaux et médico-sociaux,
- Dotation des autorités de tarifications (Département et ARS)
- Subventions d'organismes publics ou privés

La structuration du budget annexe, gérant les crédits de manière globale, ne permet pas de retracer l'ensemble des mouvements comptables par établissement. Selon les statuts du syndicat, « le budget unique C.I.G. reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux ». Il « résulte de la somme des budgets de ces différents établissements et services ».

Cependant, ces structures sont suivies dans le cadre d'une comptabilité analytique permettant la restitution d'informations budgétaires individualisées, notamment sur le suivi des résultats comptables et des immobilisations à destination des autorités de tarification. Une réflexion est en cours afin d'envisager une individualisation des écritures comptables par établissements ou services. La création de budget annexe par établissement ou par type d'activités pourrait être une solution permettant de retracer distinctement les mouvements comptables. Une réécriture des statuts du syndicat devra être effectuée et soumise à l'approbation des communes membres et des services de l'Etat en vue de la modification de l'arrêté préfectoral.

Les prévisions budgétaires de fonctionnement de l'exercice 2022 s'établissaient en dépenses et en recettes à 447.287,00 €.

Le montant total des dépenses de l'exercice s'établit à 561.071,75 € (sous réserve de concordance avec le compte de gestion).

Le montant total des recettes de l'exercice est de 447.581,25 €, soit un résultat de fonctionnement de – 113.490,50 € pour l'exercice 2022. Les résultats cumulés précédents s'élèvent à 216.951,50 €

Le montant des résultats cumulés de fonctionnement au 31/12/2022 s'établit à 103.461,00 €.

Les prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice 2022 s'établissaient en dépenses et en recettes à 21 959,00 €

Le montant total des dépenses de l'exercice est de 12.616,03 € (sous réserve de concordance avec le compte de gestion).

Le montant total des recettes de l'exercice est de 21.957,87 €, soit un résultat d'investissement de 9.341,84 € pour l'exercice 2022. Les résultats cumulés précédents s'élèvent à 224.720,47 €.

Le montant des résultats cumulés d'investissement s'établit à 234.062,31 €

Les recettes de fonctionnement du S.I.V.U. sont conformes aux prévisions budgétaires.

Le montant de la participation des communes au financement du S.I.V.U. s'élève annuellement à 3,50 € par habitant.

Le syndicat bénéficie également d'une subvention historique d'un montant de 243 918.53 € versée par la Commune Trith Saint Léger.

Dans l'attente de la refonte des statuts communautaires, le S.I.V.U. ne porte plus, pour l'instant de projet d'investissement.

Les comptes de résultats par établissements et services pour l'année 2022 sont les suivants :

Ehpad HARMONIE 2022			
	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	405 515,46	2 986 619,13	Groupe I
Groupe II	2 208 192,27	108 134,60	Groupe II
Groupe III	409 914,13	19 683,14	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	3 023 621,86	3 114 436,87	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	90 815,01		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	3 114 436,87	3 114 436,87	Total équilibre du compte de résultat

Ehpad LES GODENETTES 2022			
	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	454 538,41	3 376 882,19	Groupe I
Groupe II	2 332 554,10	103 397,62	Groupe II
Groupe III	678 976,81	460,70	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	3 466 069,32	3 480 740,51	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	14 671,19		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	3 480 740,51	3 480 740,51	Total équilibre du compte de résultat

Ehpa HEURES CLAIRES 2022			
	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	157 088,26	624 138,67	Groupe I
Groupe II	350 778,35	23 234,57	Groupe II
Groupe III	134 929,12	69,91	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	642 795,73	647 443,15	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	4 647,42		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	647 443,15	647 443,15	Total équilibre du compte de résultat

Ehpa ARTHUR MUSMEAUX 2022

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	410 695,39	742 235,56	Groupe I
Groupe II	255 342,14	107 823,37	Groupe II
Groupe III	432 738,27	0,00	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	1 098 775,80	850 058,93	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		248 716,87	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	1 098 775,80	1 098 775,80	Total équilibre du compte de résultat

A.J.A. LA RELAILLIECE 2022

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	32 498,48	327 389,40	Groupe I
Groupe II	293 743,09	50 445,67	Groupe II
Groupe III	51 698,99	0,00	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	377 940,56	377 835,07	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		105,49	Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	377 940,56	377 940,56	Total équilibre du compte de résultat

A.J.A. YOKOSO 2022

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	24 439,31	307 540,96	Groupe I
Groupe II	247 338,81	15 154,89	Groupe II
Groupe III	50 899,01	0,00	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	322 677,13	322 695,85	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	18,72		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	322 695,85	322 695,85	Total équilibre du compte de résultat

SPASAD 2022

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	343 021,69	3 033 745,83	Groupe I
Groupe II	3 121 324,57	703 067,99	Groupe II
Groupe III	198 831,81	3,36	Groupe III
TOTAL DES CHARGES	3 663 178,07	3 736 817,18	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	73 639,11		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	3 736 817,18	3 736 817,18	Total équilibre du compte de résultat

LA HOUBLONNIERE 2022

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	6 902,25		Groupe I
Groupe II	34 030,04	90 199,43	Groupe II
Groupe III	14 876,80		Groupe III
TOTAL DES CHARGES	55 809,09	90 199,43	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire	34 390,34		Résultat comptable déficitaire
Total équilibre du compte de résultat	90 199,43	90 199,43	Total équilibre du compte de résultat

BUDGET ANNEXE C.I.G. (Regroupement de l'ensemble des établissements et structures) 2022

	Réalisées	Réalisés	
Groupe I	1 834 699,25	11 398 551,74	Groupe I
Groupe II	8 843 303,37	1 201 458,14	Groupe II
Groupe III	1 972 864,94	20 217,11	Groupe III
	12 650	12 620	
TOTAL DES CHARGES	867,56	226,99	TOTAL DES PRODUITS
Résultat comptable excédentaire		30 640,57	Résultat comptable déficitaire
	12 650	12 650	
Total équilibre du compte de résultat	867,56	867,56	Total équilibre du compte de résultat

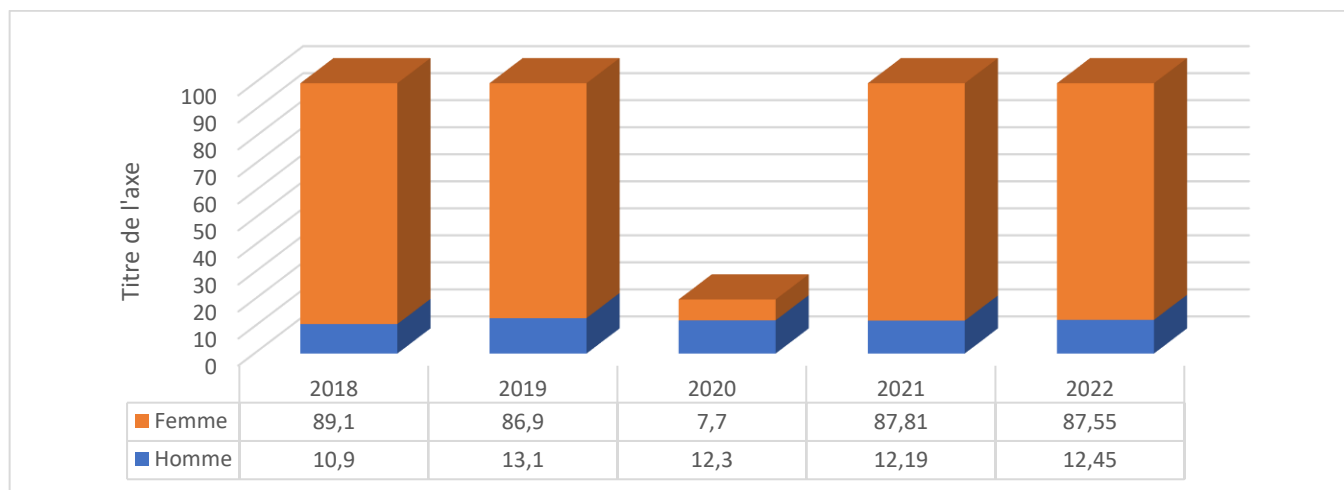
**DETAIL DES TITRES RESTANT A RECOUVRER au
30/11/2022**

Années	Montant restant à recouvrer
1989	6 153,64
1990	4 816,15
1991	4 939,34
1992	6 993,37
1993	4 171,05
2005	196,36
2007	14 154,91
2008	1 546,64
2009	306,87
2010	0,01
2011	9 368,11
2012	655,90
2013	85,32
2014	226,95
2015	832,84
2016	452,64
2017	369,60
2018	1 671,82
2019	3 245,51
2020	24 885,60
2021	50 638,23
2022	277 932,07
Total général	413 642,93

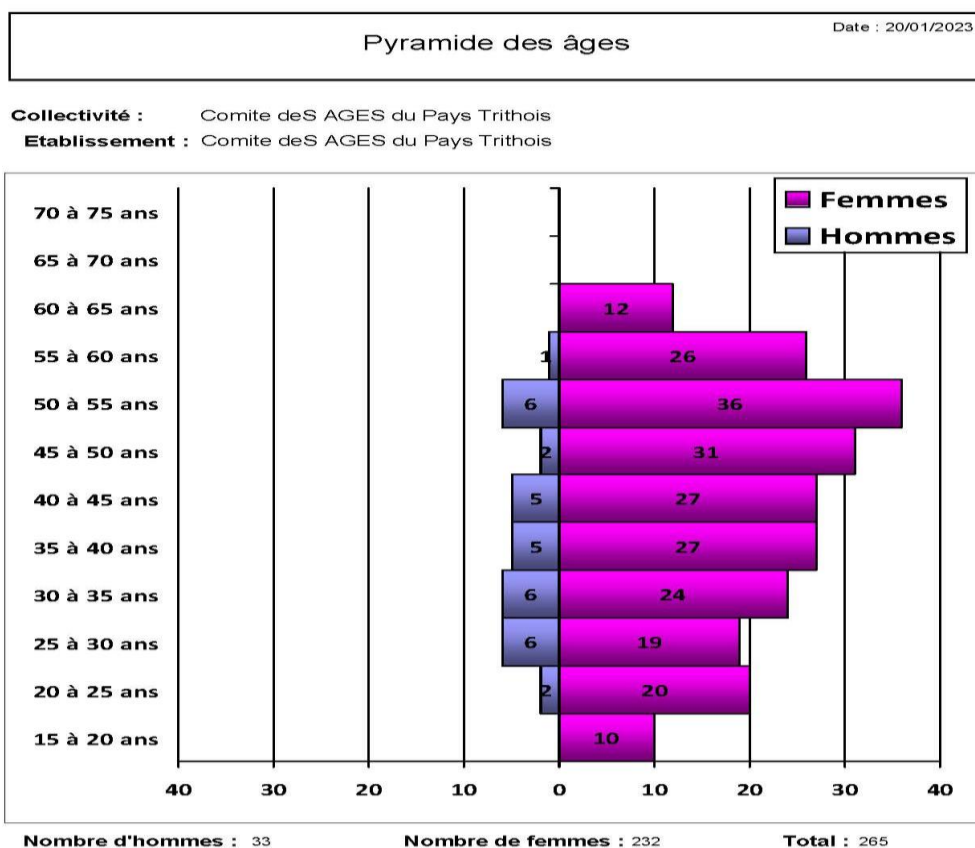
4. STRUCTURE DES EFFECTIFS DU COMITES DES AGES DU PAYS TRITHOIS 2022

A. RÉPARTITION HOMME/FEMME

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Homme	29	10.9	35	13.1	34	12.3	34	12.19	33	12.45
Femmes	237	89.1	232	86.9	242	87.7	245	87.81	232	87.55

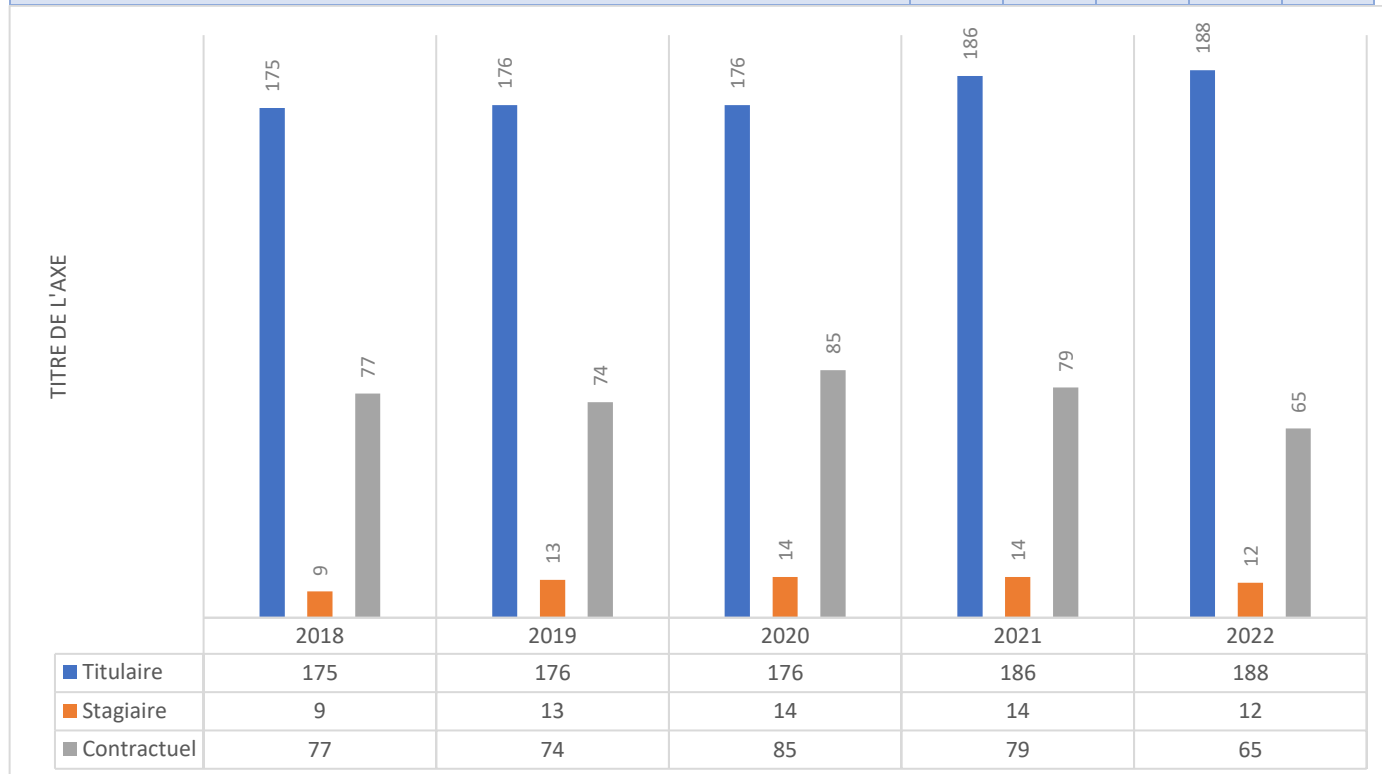


B. RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE 2022



C. RÉPARTITION PAR STATUT

	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaire	175	176	176	186	188
Stagiaire	9	13	14	14	12
CDD (accroissement, remplacement, en attente de concours) et CAE	77	74	85	79	65



D. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31/12

Cadre d'emploi	Nbre agent	Nbre ETP
Adjoint administratif	13	12,9
Adjoint d'animation	2	1,9
Adjoint technique	11	11
Agents de Maîtrise	1	1
Agent social	150	113.57
Aide-soignant	49	42.9
Animateur territoriaux	1	1
Assistant socio-éducatifs	3	3
Attaché Territorial	3	3
Auxiliaire de soins territorial	6	5.6
Cadre de santé paramédical	2	2
Infirmier en soins généraux	13	11,6
Infirmier Territoriaux	1	1
Psychomotricien	3	3
Médecins Territoriaux	1	0,9
Ergothérapeute	3	3
Psychologues Territoriaux	2	1,77
Rédacteurs territoriaux	4	4
Techniciens paramédicaux	1	1

E. AVANCEMENTS EN 2022

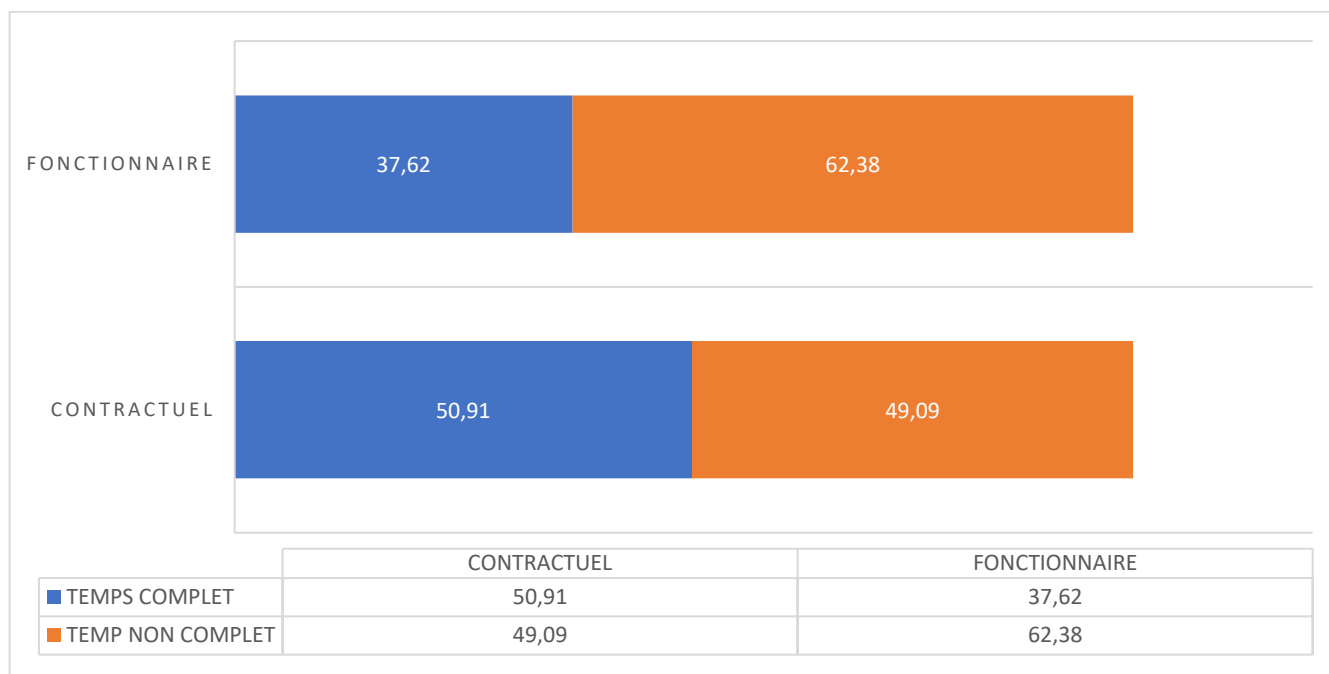
Avancements d'échelon

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Social	0	0	169	169
Paramédicaux	1	0	0	1
Animation	0	2	4	6
Technique	0	0	20	20
Médico-social	5	26	3	34
Administrative	1	3	12	16
Total	7	31	208	246

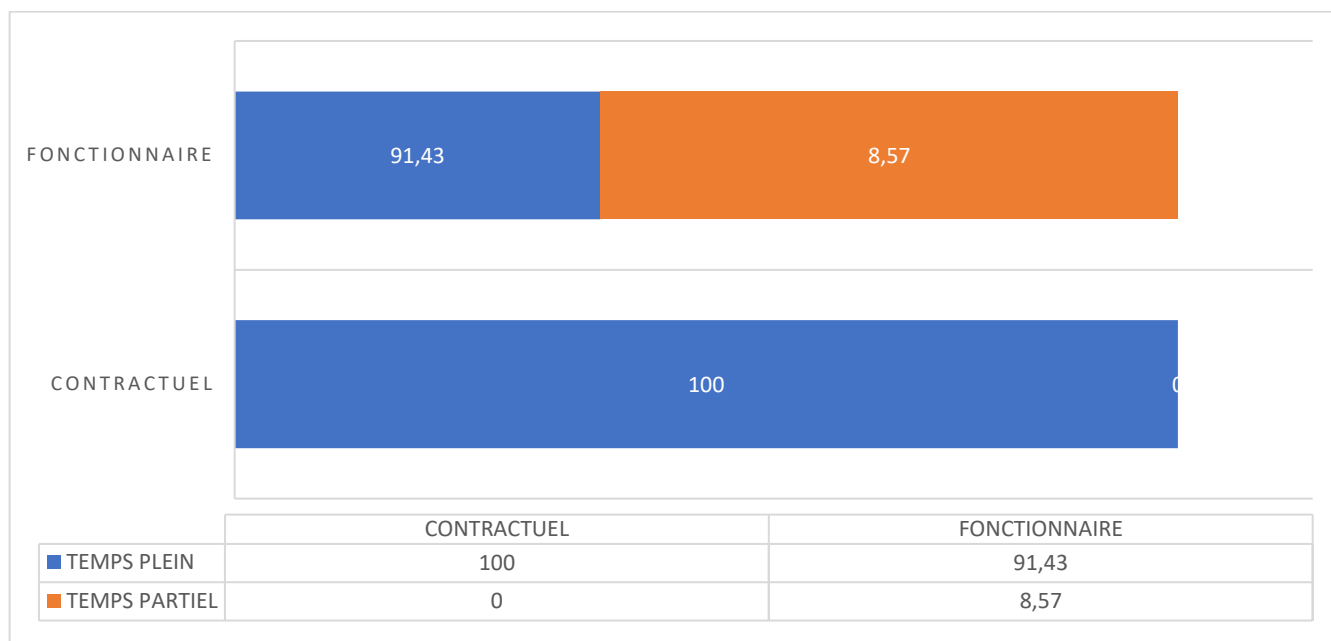
Avancements de grade

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Social	0	0	5	5
Paramédicaux	3	0	0	3
Animation	0	1	0	1
Technique	0	0	1	1
Médico-social	9	37	2	48
Administrative	0	2	4	06
Total	12	40	12	64

F. REPARTITION DES AGENTS À TEMPS COMPLET ET TEMPS NON COMPLET %



G. REPARTITION DES AGENTS À TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL %



H. NOMBRE D'ARRIVEES ET DE SORTIES SUR 2022

76 agents sorties 2022 :

64 fins de contrats « Remplacement »

2 retraites

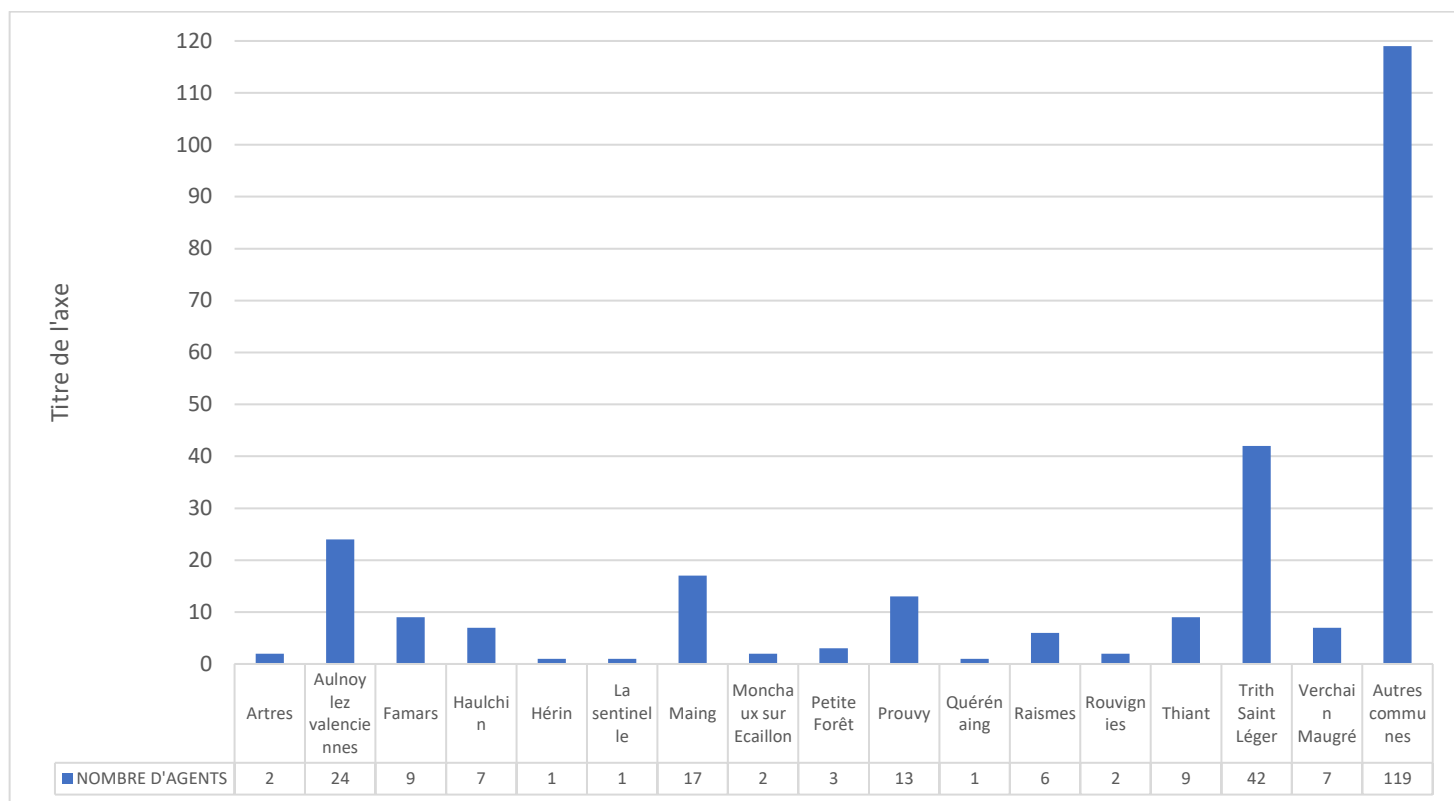
4 licenciements pour inaptitude physique

6 démissions (stagiaire et titulaire)

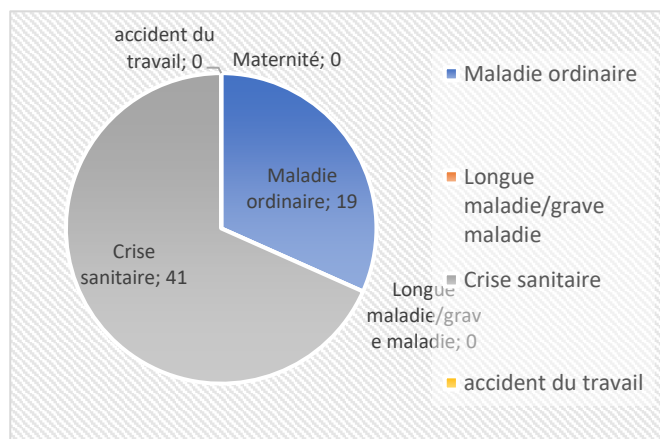
34 agents arrivés en 2022

I. DOMICILIATION DES AGENTS DU COMITE DES AGES DU PAYS TRITHOIS

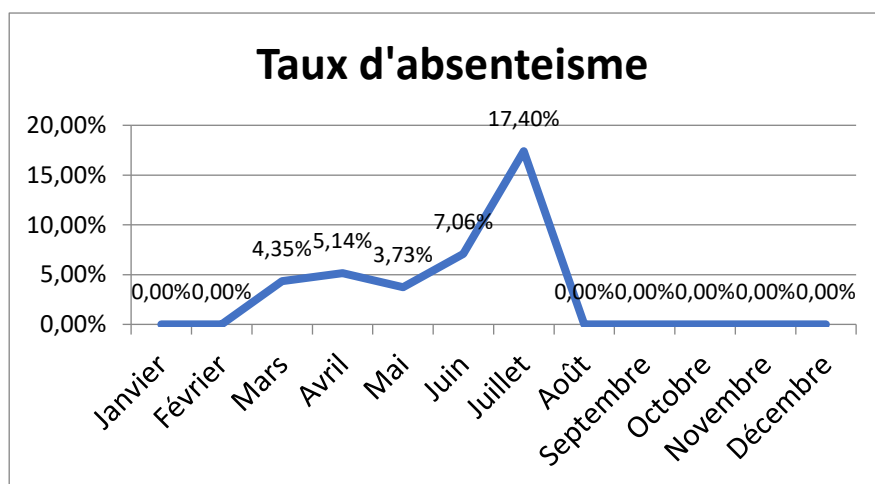
COMMUNE	NOMBRE D'AGENTS
Artres	2
Aulnoy lez valenciennes	24
Famars	9
Haulchin	7
Hérin	1
La sentinelle	1
Maing	17
Monchaux sur Ecaillon	2
Petite Forêt	3
Prouvy	13
Quérénaing	1
Raismes	6
Rouvignies	2
Thiant	9
Trith Saint Léger	42
Verchain Maugré	7
Autres communes	119
TOTAL	265



ACCUEIL DE JOUR YOKOSO	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	19
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	0
CRISE SANITAIRE	41
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	0
MATERNITE	0
TOTAL	60

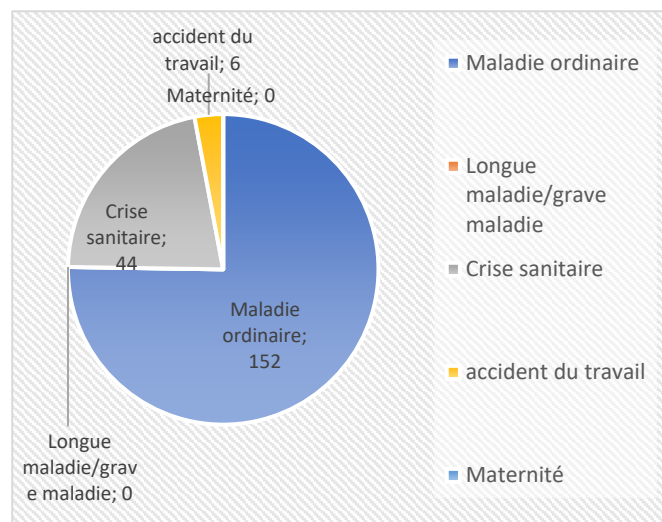


	Taux d'absentéisme
JANVIER	0%
FEVRIER	0%
MARS	4.35%
AVRIL	5.14%
MAI	3.73%
JUIN	7.06%
JUILLET	17.40%
AOUT	0%
SEPTEMBRE	0%
OCTOBRE	0%
NOVEMBRE	0%
DECEMBRE	0%

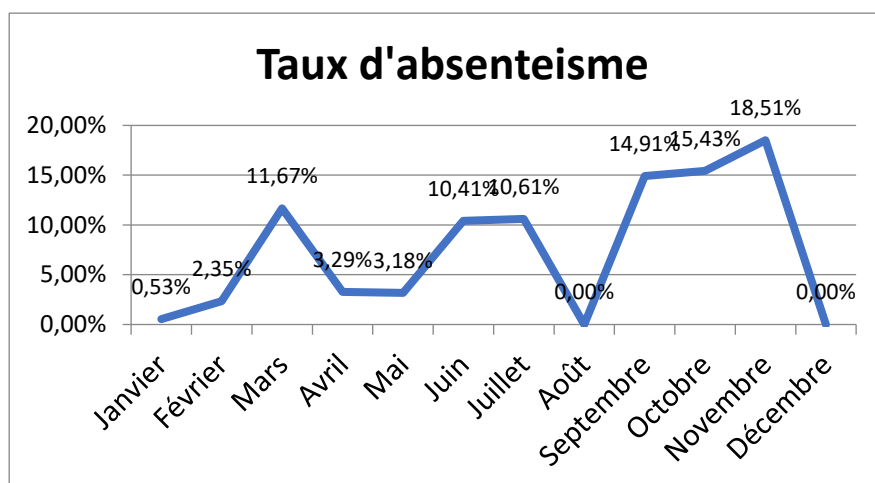


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	5%
2020	10%
2021	5%
2022	2.05%

ACCUEIL DE JOUR LA RELAILLIENCE	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	152
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	0
CRISE SANITAIRE	44
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	6
MATERNITE	0
TOTAL	202

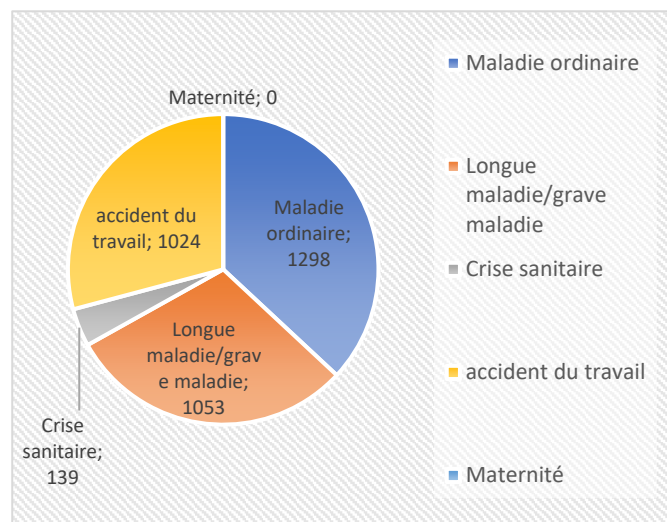


	Taux d'absentéisme
JANVIER	0.53%
FEVRIER	2.35%
MARS	11.67%
AVRIL	3.29%
MAI	3.18%
JUIN	10.41%
JUILLET	10.61%
AOUT	0%
SEPTEMBRE	14.91%
OCTOBRE	15.43%
NOVEMBRE	18.51%
DECEMBRE	0%

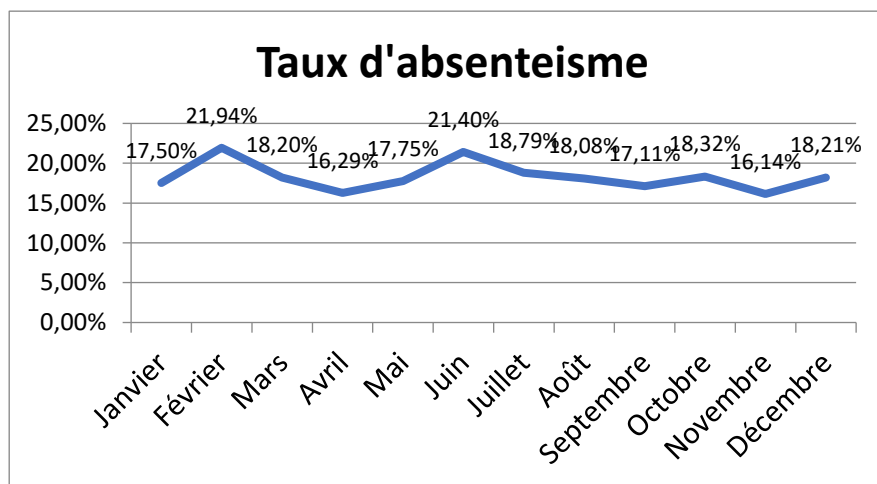


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	4%
2020	12%
2021	6%
2022	9.69%

EHPAD HARMONIE	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	1298
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	1053
CRISE SANITAIRE	139
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	1024
MATERNITE	0
TOTAL	3514

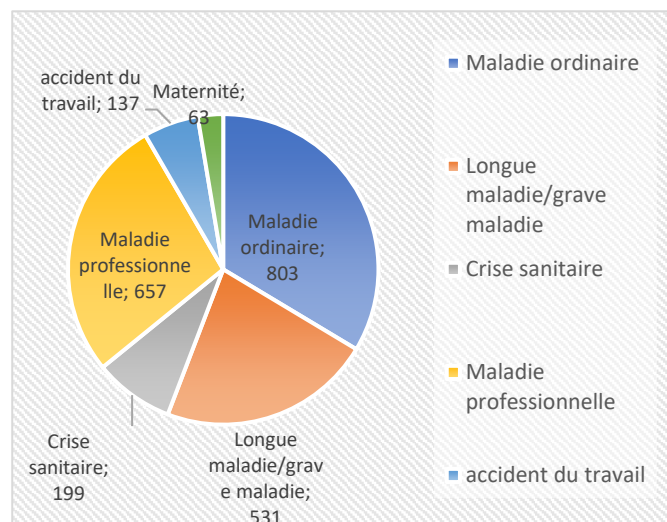


	Taux d'absentéisme
JANVIER	17.50%
FEVRIER	21.94%
MARS	18.20%
AVRIL	16.29%
MAI	17.75%
JUIN	21.40%
JUILLET	18.79%
AOUT	18.08%
SEPTEMBRE	17.11%
OCTOBRE	18.32%
NOVEMBRE	16.14%
DECEMBRE	18.21%

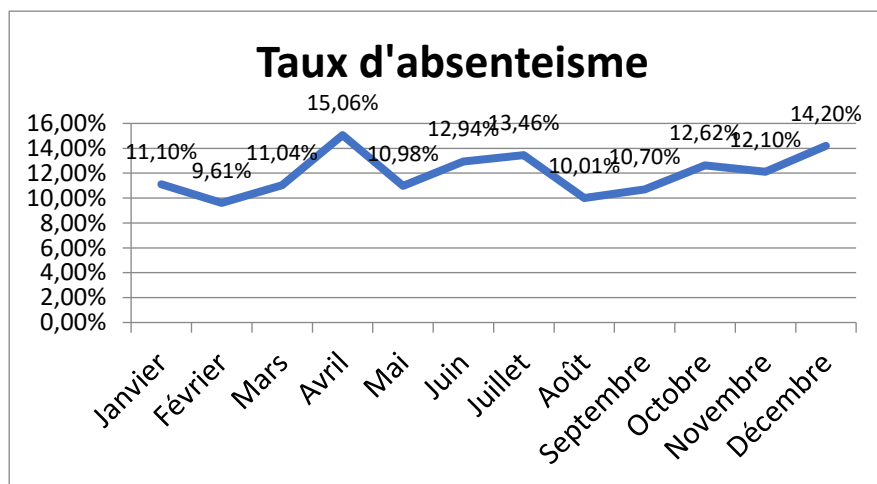


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	16%
2020	21%
2021	10%
2022	20.23%

EHPAD LES GODENETTES	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	803
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	531
CRISE SANITAIRE	199
MALADIE PROFESSIONNELLE	657
ACCIDENT DE TRAVAIL	137
MATERNITE	63
TOTAL	2390

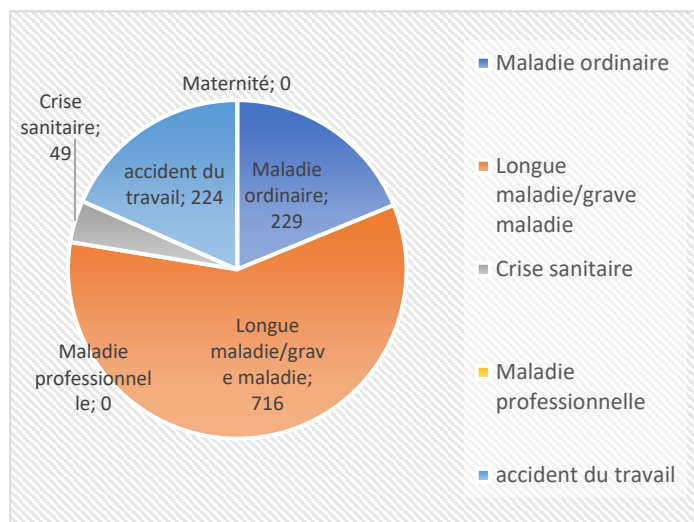


	Taux d'absentéisme
JANVIER	11.10%
FEVRIER	9.61%
MARS	11.04%
AVRIL	15.06%
MAI	10.98%
JUIN	12.94%
JUILLET	13.46%
AOUT	10.01%
SEPTEMBRE	10.70%
OCTOBRE	12.62%
NOVEMBRE	12.10%
DECEMBRE	14.20%

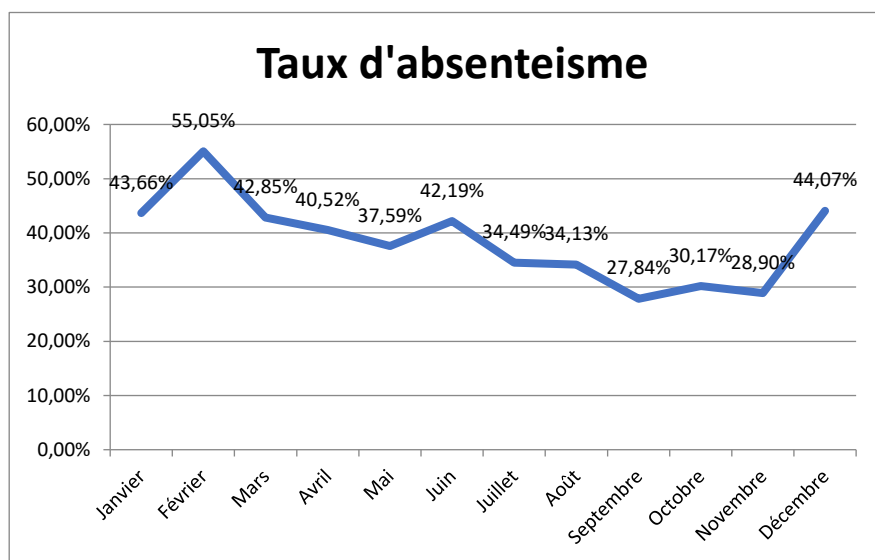


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	7%
2020	16%
2021	16%
2022	15.78%

RESIDENCE AUTONOMIE HEURES CLAIRES	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	229
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	716
CRISE SANITAIRE	49
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	224
MATERNITE	0
TOTAL	1218

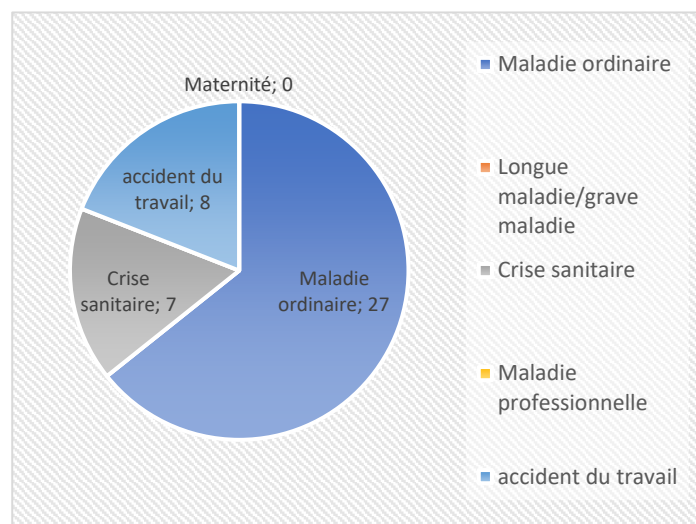


	Taux d'absentéisme
JANVIER	43.66%
FEVRIER	55.05%
MARS	42.85%
AVRIL	40.52%
MAI	37.59%
JUIN	42.19%
JUILLET	34.49%
AOUT	34.13%
SEPTEMBRE	27.84%
OCTOBRE	30.17%
NOVEMBRE	28.90%
DECEMBRE	44.07%

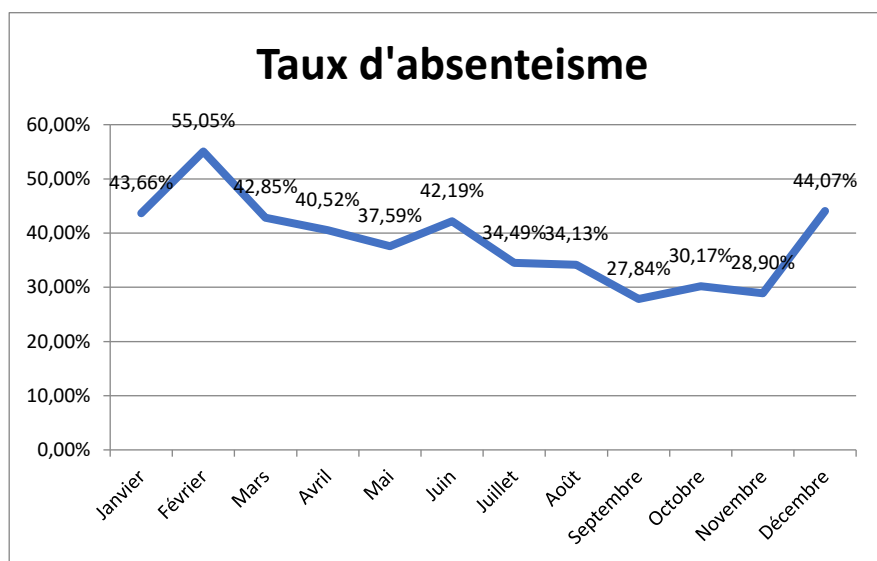


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	17%
2020	30%
2021	25%
2022	26.13%

RESIDENCE AUTONOMIE ARTHUR MUSMEUX	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	27
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	0
CRISE SANITAIRE	7
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	8
MATERNITE	0
TOTAL	42

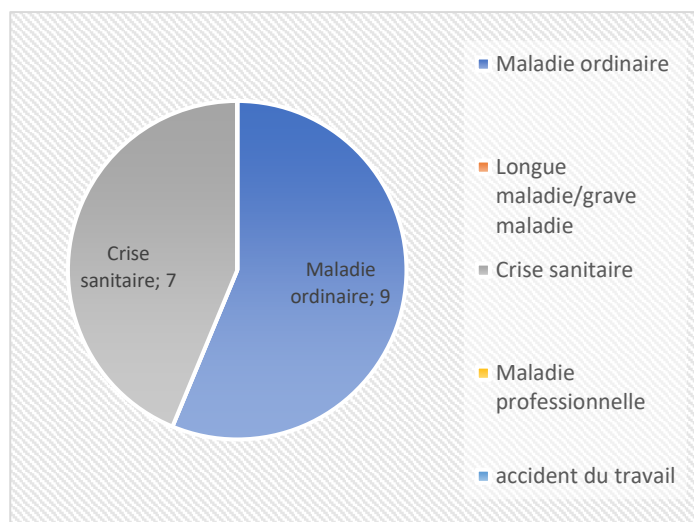


	Taux d'absentéisme
JANVIER	8.51%
FEVRIER	7.98%
MARS	4.58%
AVRIL	0%
MAI	0%
JUIN	0%
JUILLET	7.20%
AOUT	0%
SEPTEMBRE	0%
OCTOBRE	0%
NOVEMBRE	0%
DECEMBRE	0%

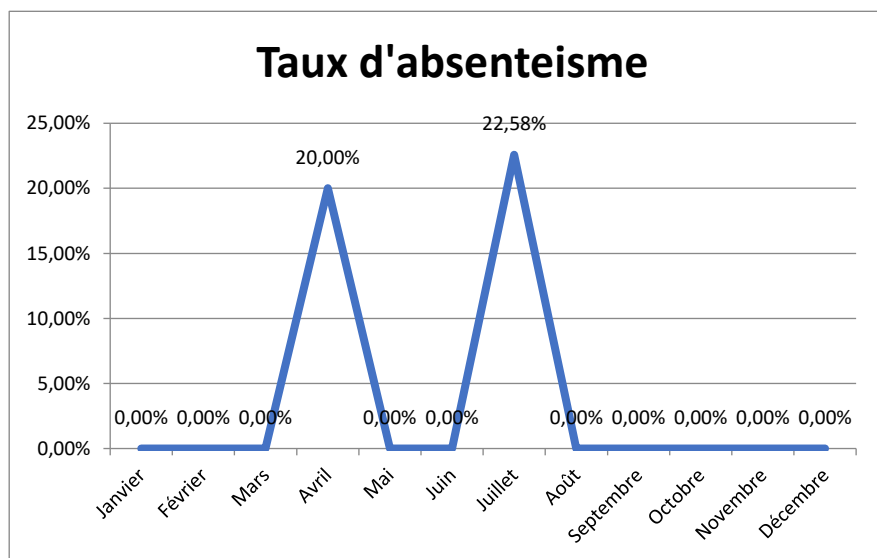


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	0%
2020	0%
2021	9%
2022	3.28%

MAISON'AGE LA HOUBLONNIERE	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	6
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	0
CRISE SANITAIRE	7
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	0
MATERNITE	0
TOTAL	13

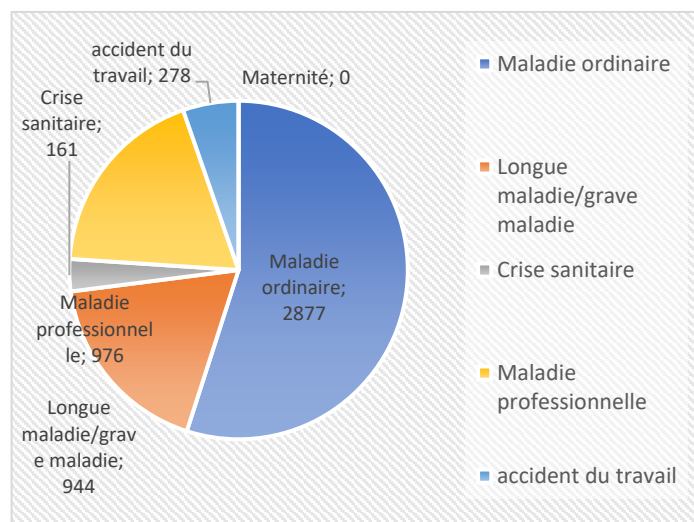


	Taux d'absentéisme
JANVIER	0%
FEVRIER	0%
MARS	0%
AVRIL	20%
MAI	0%
JUIN	0%
JUILLET	22.58%
AOUT	0%
SEPTEMBRE	0%
OCTOBRE	0%
NOVEMBRE	0%
DECEMBRE	0%

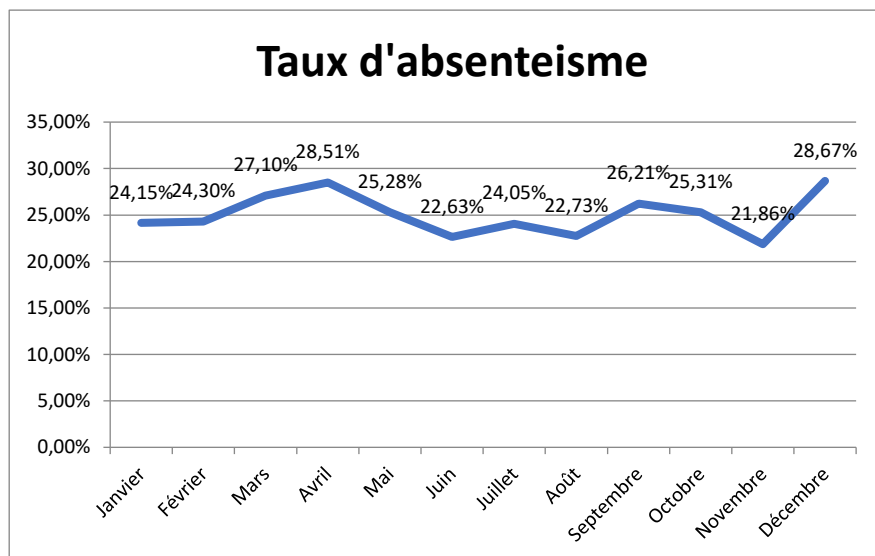


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	0%
2020	0%
2021	0%
2022	5%

SAAD	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	2877
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	944
CRISE SANITAIRE	161
MALADIE PROFESSIONNELLE	976
ACCIDENT DE TRAVAIL	278
MATERNITE	424
TOTAL	5660

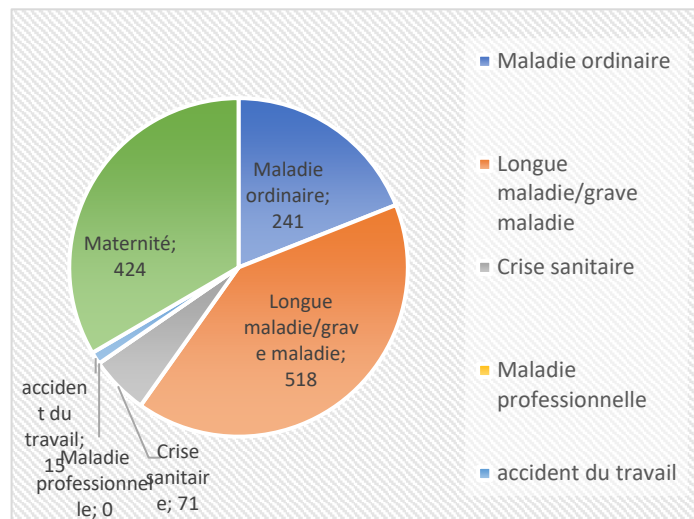


	Taux d'absentéisme
JANVIER	24.15%
FEVRIER	24.30%
MARS	27.10%
AVRIL	28.51%
MAI	25.28%
JUIN	22.63%
JUILLET	24.05%
AOUT	22.73%
SEPTEMBRE	26.21%
OCTOBRE	25.31%
NOVEMBRE	21.86%
DECEMBRE	28.67%

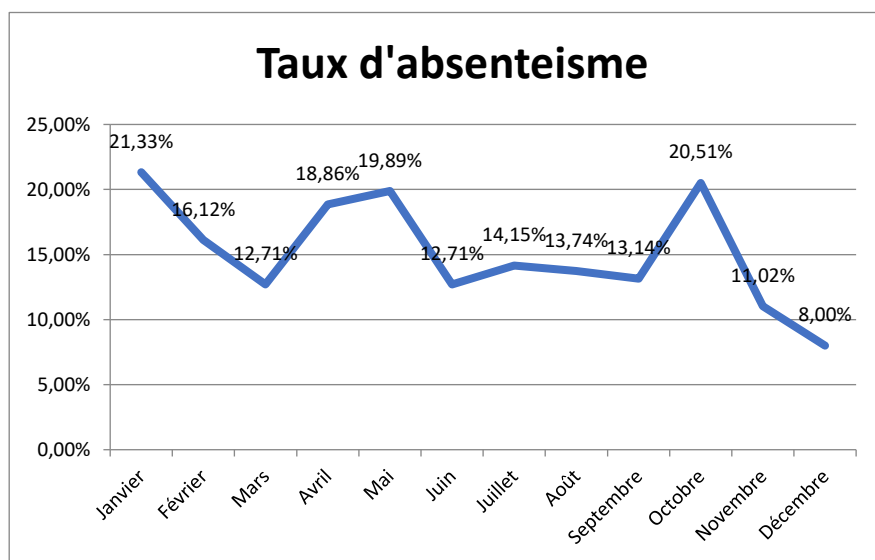


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	19%
2020	21%
2021	17%
2022	22.78%

SSIAD	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	241
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	518
CRISE SANITAIRE	71
MALADIE PROFESSIONNELLE	0
ACCIDENT DE TRAVAIL	15
MATERNITE	27
TOTAL	872

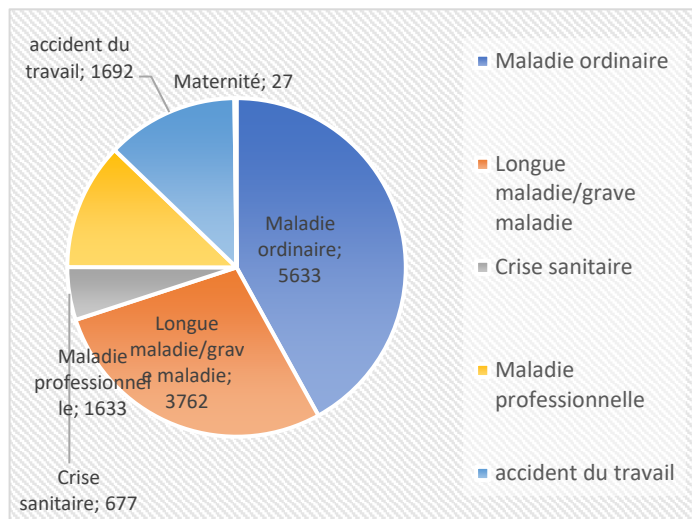


	Taux d'absentéisme
JANVIER	21.33%
FEVRIER	16.12%
MARS	12.71%
AVRIL	18.86%
MAI	19.89%
JUIN	12.71%
JUILLET	14.15%
AOUT	13.74%
SEPTEMBRE	13.14%
OCTOBRE	20.51%
NOVEMBRE	11.02%
DECEMBRE	8%

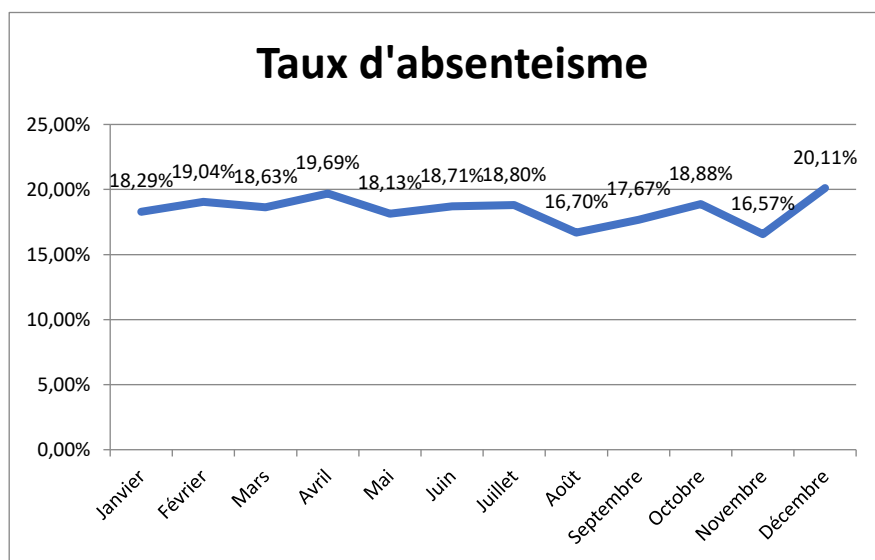


ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	5%
2020	14%
2021	10%
2022	15.53%

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	5633
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	3762
CRISE SANITAIRE	677
MALADIE PROFESSIONNELLE	1633
ACCIDENT DE TRAVAIL	1692
MATERNITE	514
TOTAL	13911

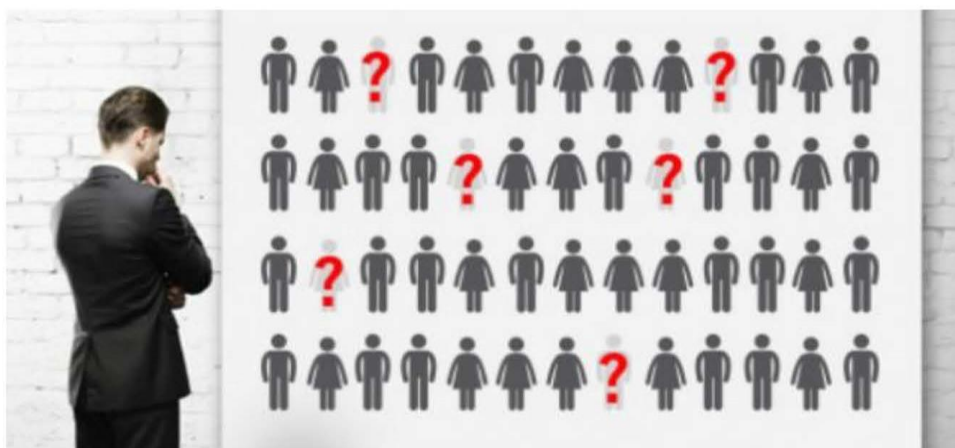


	Taux d'absentéisme
JANVIER	18.29%
FEVRIER	19.04%
MARS	18.63%
AVRIL	19.69%
MAI	18.13%
JUIN	18.71%
JUILLET	18.80%
AOUT	16.70%
SEPTEMBRE	17.67%
OCTOBRE	18.88%
NOVEMBRE	16.57%
DECEMBRE	20.11%



ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	14%
2020	21%
2021	14%
2022	18.82%

Audit Absentéisme Comité des Ages



ADRH Conseil – 34 rue des Hochettes – 62217 WAILLY
13 Rue Emile Ienglet – 62000 ARRAS
www.adrh-conseil.fr - ✉: contact@adrh-conseil.fr
☎ : 09.64.14.23.72 & 06.83.79.93.82



Réduire le Taux d'absentéisme

- ☐ Identifier les facteurs d'absentéisme
- ☐ Identifier les écarts entre les discours et la réalité
- ☐ Etudier la possibilité d'une nouvelle organisation de travail
- ☐ Renforcer la ligne managériale de proximité
- ☐ Fluidifier les relations et les décisions
- ☐ Identifier les tensions organisationnelles

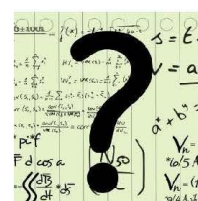
Enquête

- Estime qu'il existe des dispositifs ou des règles de gestion de l'absentéisme qui **génèrent ou favorisent l'absentéisme**



Enquête

- Estime qu'il y a un écart entre la **perception de l'absentéisme et la réalité**



Enquête

- Estime qu'il y a de fortes perturbations dans l'organisation liées à l'absentéisme



63%



Analyse des causes

Liées au Métiers

- Evolution des profils résidents
- Attentes des familles
- Prise en charge de résidents vieillissants, malades, dépendants et en fin de vie

Liées à l'environnement

- Matériel peu utilisé par manque de temps ou par habitudes de travail

Analyse des causes

Liées aux individus

- Conditions physiques du personnel
- Usure professionnelle
- Désengagement lié à une perte du sens
- Manque de formation initiale
- Comportements individuels déviants
- Sentiment de manque de reconnaissance

Liées aux relations

- Tensions relationnelles de la part des familles
- Relations collectives dégradées/tendues

Analyse des causes

Liées à l'organisation

- Eloignement du cœur de métier
- Glissement des tâches
- Surcharge de travail

Liées au contexte

- Isolement géographique
- Manque de personnel qualifié
- Métier choisi par défaut
- Absence de jours de carence en cas d'arrêt maladie
- Image négative du secteur

Analyse des causes

Liées aux finances

- Contraintes budgétaires Nationales
- Réflexion permanente sur le juste dimensionnement effectif/activité
- Respect de l'équilibre budgétaire

Liées à la réglementation

- Passage d'une culture de l'oral à une culture de l'écrit
- Nécessité de traçabilité avec augmentation des tâches administratifs

Analyse des conséquences

Sur les individus absents

- Difficultés de retour en emploi
- Peur de ne plus y arriver
- Peur de faire mal
- Pression du collectif
- Pertes potentielles de salaires

Sur le fonctionnement et l'organisation de travail

- Impacts par ricochet sur les plannings
- Trouver des remplaçants dans l'urgence
- Reports des tâches managériales
- Désorganisation des services dans la prise en charge des résidents

Analyse des conséquences

Sur les collectifs de travail

- Ambiance de travail dégradée
- Sentiment de ne pas faire un travail de qualité
- Méfiance envers le ou les individu(s) absent(s)
- Lassitude de former des remplaçant
- Crainte d'être rappelé pour remplacer les collègues le Week-End
- Baisse de la solidarité

Sur la qualité de service

- Baisse de la qualité des soins
- Résidents plus stressés et en adaptation permanente à un nouveau personnel
- Insatisfaction des interlocuteurs extérieurs

Analyse des conséquences

Sur la situation financière de l'établissement

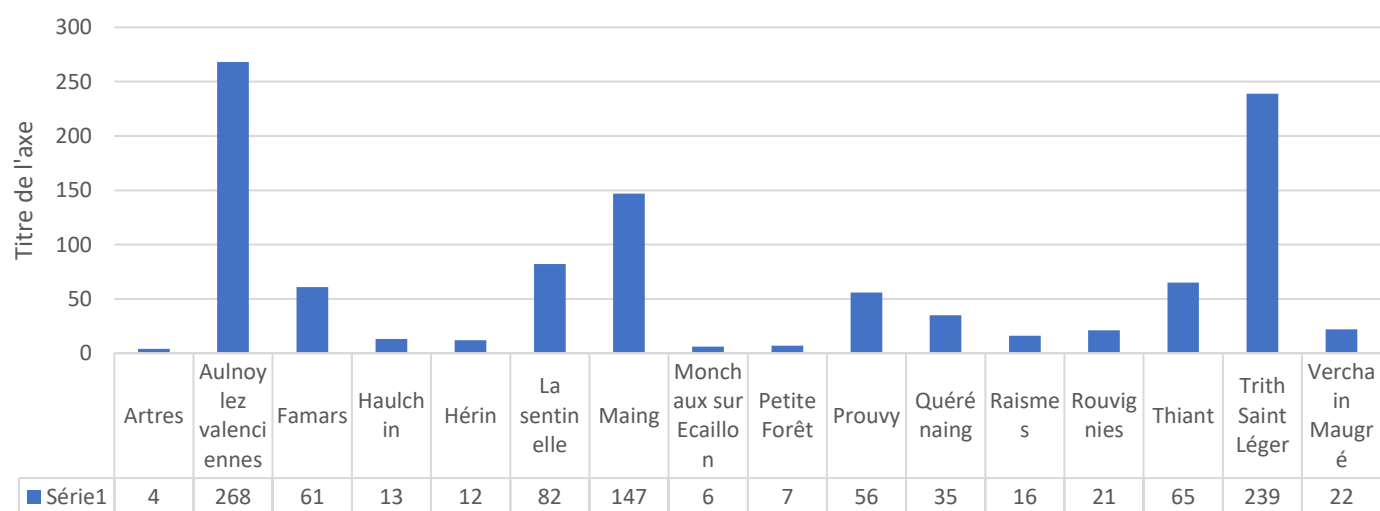
- Coûts financiers directs
 - Remplacement
 - Maintien d'indemnités...
- Et indirects
 - Baisse de la qualité de service

L. STATISTIQUE USAGERS POUR CHAQUE RÉSIDENCE ET SERVICE POUR 2022

	EHPAD HARMONIE	EHPAD GODENETTES	RÉSIDENCE AUTONOMIE HEURES CLAIRES	ACCUEIL DE JOUR LA RELAILLIANCE	ACCUEIL DE JOUR YOKOSO	SAAD	RESTAURATION A DOMICILE	TRANSPORT ACCOMPAGNE	JARDINAGE ET BRICOLAGE HORS CONVENTION	SSIAD	ESAD	TOTAL
Artres	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	4
Aulnoy lez valenciennes	20	3	8	0	2	118	27	9	4	62	15	268
Famars	3	2	0	0	2	21	8	1	6	10	8	61
Haulchin	1	2	0	0	1	5	3	0	1	0	0	13
Hérin	1	1	0	0	2	5	1	0	2	0	0	12
La sentinelle	0	4	0	2	0	4	9	0	63	0	0	82
Maing	6	4	1	0	1	78	16	2	4	35		147
Monchaux sur Ecaillon	0	0	0	0	1	3	0	0	1	1		6
Petite Forêt	1	3	0	2	0	1	0	0	0	0		7
Prouvy	1	2	1	0	2	23	10	1	2	14		56
Quérénaing	1	0	2	0	1	19	3	0	1	8		35
Raismes	2	0	0	4	0	8	1	1	0	0		16
Rouvignies	0	1	0	0	0	6	3	0	9	2		21
Thiant	2	2	0	0	1	38	6	0	2	14		65
Trith Saint Léger	6	23	2	0	2	118	23	10	20	35		239
Verchain Maugré	1	1	0	0	2	10	3	0	1	4		22
Autres communes	43	39	22	36	23	6	9	0	3	0		181
TOTAL	88	87	36	44	40	466	122	24	120	185	23	1235

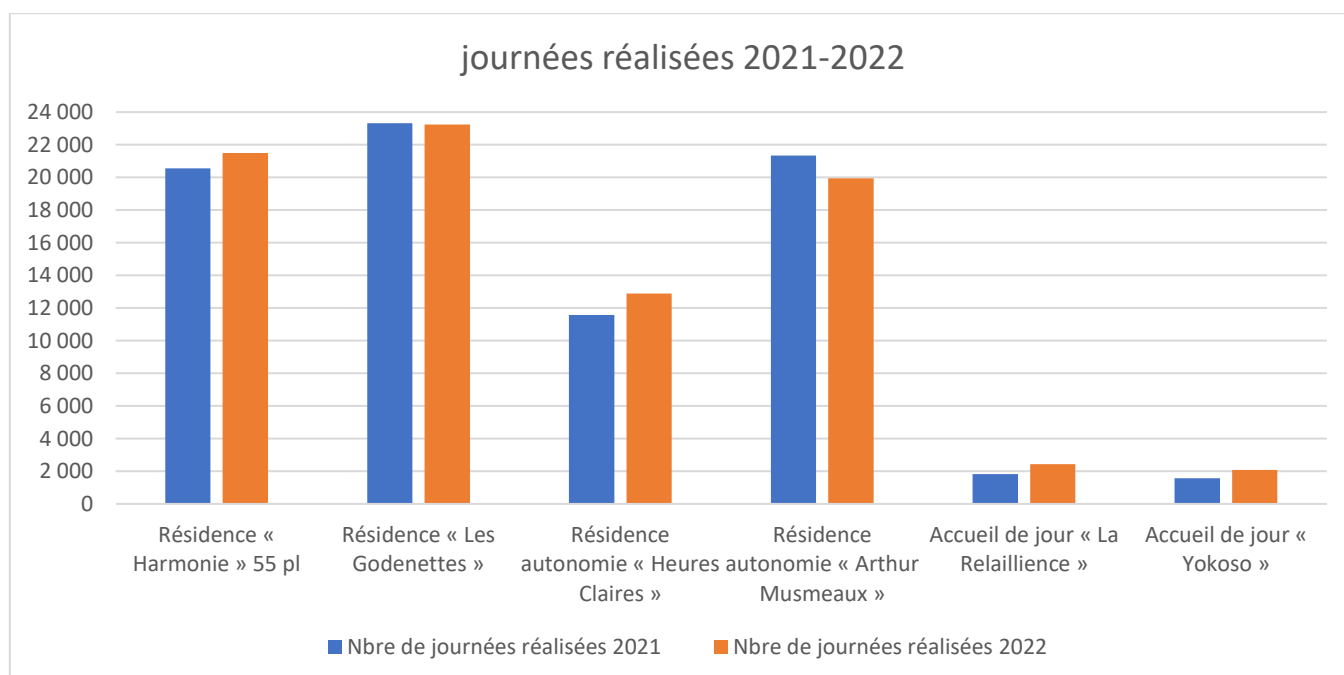
Pour la résidence Arthur Musmeaux et la Houblonnière, nous n'avons pas les anciennes communes

Nombre d'utilisateurs ayant bénéficié des services ou des résidences du CDESAGES par commune



M. TAUX D'OCCUPATION 2022 POUR LES RÉSIDENCES DU CDESAGES

	Nbre de journées réalisées 2021	Nbre de journées réalisées 2022	Taux d'occupation 2021	Taux d'occupation 2022
Résidence « Harmonie » 55 pl	20 555	21 486	102.11%	106.71%
Résidence « Les Godenettes » 65 pl	23 318	23 238	98.29%	97.95%
Résidence autonomie « Heures Claires » 47 apt	11 578	12 895	67.49%	75.16%
Résidence autonomie « Arthur Musmeaux »	21335	19 949	75.91%	70.99%
Accueil de jour « La Relaiance »	1830	2 426	51.46%	68.29%
Accueil de jour « Yokoso »	1577	2 076	51.74%	68.15%



5. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

3.1 Évolution du Budget « Comité deS AGES du Pays Trithois » 2018-2022

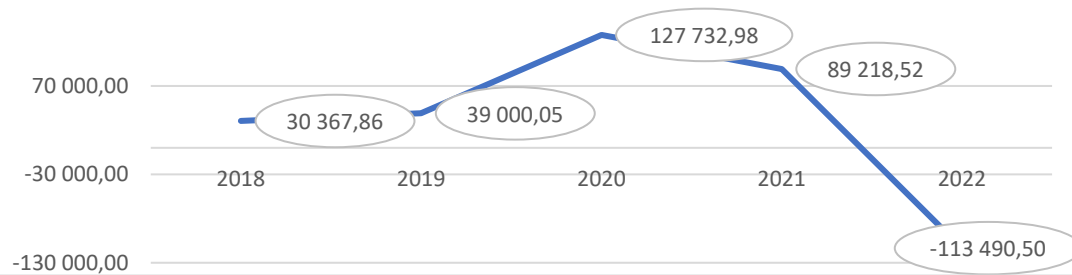
DETERMINATION DES RESULTATS SIVU 2022

	Résultats de clôture 2021	Résultats exercice 2022	Résultats de clôture 2022
Investissement	224 720,47	9 341,84	234 062,31
Fonctionnement	216 951,50	-113 490,50	103 461,00
TOTAL	441 671,97	-104 148,66	337 523,31

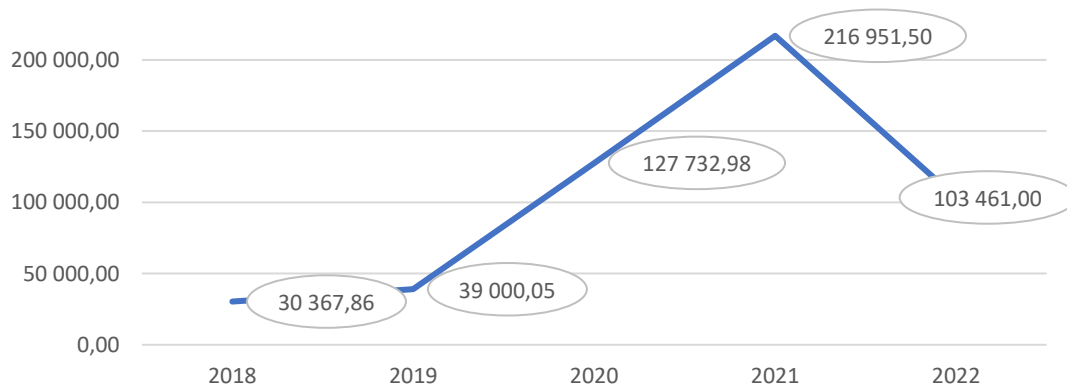
EVOLUTION DES COMPTES DE RESULTATS 2018 2022

DEPENSES	2018	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	22 065,00	13 323,34	14 952,19	9 470,05	5 585,91
012 - Charges de personnel	122 414,66	120 389,32	41 868,57	45 289,37	46 367,36
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	5 466,00	5 466,00	4 800,00	20 733,34	21 957,87
65 - Autres charges de gestion courante	416 802,63	250 905,21	251 666,60	283 339,01	486 868,09
66 - Charges financières	6 358,31	14 548,87	6 655,90		
67 - Charges exceptionnelles					292,52
Total dépenses	573 106,60	404 632,74	319 943,26	358 831,77	561 071,75
RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022
013 - Atténuations de charges				146,53	
74 - Dotations et participations	603 474,46	443 631,93	447 674,19	447 903,38	447 579,90
75 - Autres produits de gestion courante		0,86	2,05	0,38	1,35
Total recettes	603 474,46	443 632,79	447 676,24	448 050,29	447 581,25
	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat exercice	30 367,86	39 000,05	127 732,98	89 218,52	-113 490,50
Résultats cumulés	30 367,86	39 000,05	127 732,98	216 951,50	103 461,00

Evolution des résultats 2018 - 2022



Evolution des résultats cumulés 2018 - 2022



ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE PAR HABITANT 2017 – 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation communale/ hab	3,10 €	3,30 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50€

3.2 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1 LES DÉPENSES GÉNÉRALES

SIVU COMITE DES AGES BUDGET PRIMITIF 2023 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget 2022	Budget 2023
011 - Charges à caractère général	14 700,00	12 400,00
6064 - Fournitures administratives	2 100,00	800,00
6226 - Honoraires	5 000,00	5 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00
6251 - Voyages et déplacements	1 100,00	1 100,00
6257 - Réceptions	2 500,00	1 500,00
62872 - Aux budgets annexes et aux régies municipales	3 000,00	3 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	49 100,00	49 680,00
6331 - Versement de transport	450,00	450,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	180,00	180,00
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	220,00	250,00
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	100,00	150,00
64111 - Rémunération principale	28 000,00	24 000,00
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	900,00	900,00
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation		
64118 - Autres indemnités		12 000,00
641188 - Indemnités	6 000,00	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 300,00	4 000,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	8 700,00	7 500,00
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	150,00	150,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 959,00	25 831,00
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	21 959,00	25 831,00
65 - Autres charges de gestion courante	561 528,00	282 300,88
6531 - Indemnités	27 500,00	27 500,00
6533 - Cotisations de retraite	2 500,00	2 900,00
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 000,00	4 000,00
65737 - Autres établissements publics locaux	448 333,00	168 705,88
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	79 190,00	79 190,00
65888 - Autres	5,00	5,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	286 500,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	500,00
6748 - Autres subventions exceptionnelles	0,00	286 000,00
Total des dépenses	647 287,00	656 711,88

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SIVU 2023

Centre Intercommunal de G rontologie

Potentiels Financiers de l'ann e 2022

	Montant � la charge du budget annexe CIG	compensation historique vers�e par la Commune de Trith Saint L�ger	Total annuel
C.I.G.			
13�me mois	222 072 �	108 118,43	330 191 �
R�gime Indemnit�aire	682 876 �	45 490,00	728 366 �
Mutuelle	16 650 �	11 120,00	27 770 �
COS du Personnel	20 810 �	79 190,00	100 000 �
TOTAL	942 409 �	243 918,43	1 186 327 �

Dotation aux Amortissements 2023 :

7 954,89  

R partition de la D.A.A.

50 % pour le Comit  deS AGES du Pays Trithois

50% pour les Communes

REPARTITION DE LA DEPENSE 2023 : SOIT

3 977,45  

50 % selon la Population :

1 988,73  

50 % selon le Potentiel Financier:

1 988,72  

13 COMMUNES	Population 2023	Potentiel financier 2022	R�partition selon la population	R�partition selon le P.F.	Participation	Variation en %
ARTRES	1 067	825 176,00 �	54,73 �	29,79 �	84,51 �	2%
AULNOY	7 237	7 212 936,00 �	371,21 �	260,36 �	631,56 �	16%
FAMARS	2 562	2 123 729,00 �	131,41 �	76,66 �	208,07 �	5%
HAULCHIN	2 354	3 126 328,00 �	120,74 �	112,85 �	233,59 �	6%
HERIN	4 153	3 979 744,00 �	213,02 �	143,65 �	356,67 �	9%
MAING	4 092	3 332 484,00 �	209,89 �	120,29 �	330,18 �	8%
PROUVY	2 209	3 452 169,00 �	113,31 �	124,61 �	237,92 �	6%
QUERENAING	880	651 922,00 �	45,14 �	23,53 �	68,67 �	2%
ROUVIGNIES	666	2 408 766,00 �	34,16 �	86,95 �	121,11 �	3%
LA SENTINELLE	3 167	3 818 267,00 �	162,44 �	137,82 �	300,27 �	8%
THIANT	3 024	4 110 089,00 �	155,11 �	148,36 �	303,47 �	8%
TRITH	6 265	19 284 768,00 �	321,35 �	696,10 �	1 017,45 �	26%
VERCHAIN	1 096	769 227,00 �	56,22 �	27,77 �	83,98 �	2%
TOTAL :	38 772	55 095 605,00 �	1 988,73 �	1 988,72 �	3 977,45 �	100%

3.2.2 CHARGES DE PERSONNEL

Un seul agent « titulaire »   temps complet sur le budget du Comit  deS AGES du Pays Trithois

Son grade : **Adjoint administratif principal de 2 me classe**

Cout de l'agent : 2022 : 47 081.89  

1.2.3 Les recettes fonctionnement

RECETTES	Budget 2022	Budget 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	216 951,50	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	216 951,50	
74 - Dotations, subventions et participations	447 287,00	446 349,38
74748 - Autres communes	447 287,00	446 349,38
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	
77 - Produits exceptionnels		286 000,00
774 - Subventions exceptionnelles		286 000,00
Total des recettes	664 238,50	732 349,38
PARTICIPATION GLOBALE DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2023 (3,50€)		

Communes	Nombre d'habitants au 01/01/2023	Contribution au fonctionnement du Comité deS AGES du Pays Trithois		Participation à la prise en charge partielle des amortissements du C.I.G.		Participation Totale 2022	Participation Totale 2023	Variation en €
		2022	2023	2022	2023			
ARTRES	1 067	3 720,50 €	3 734,50 €	84,10 €	84,51 €	3 804,60 €	3 819,01 €	14,41 €
AULNOY	7 237	25 735,50 €	25 329,50 €	640,30 €	631,56 €	26 375,80 €	25 961,06 €	-414,74 €
FAMARS	2 562	9 096,50 €	8 967,00 €	209,50 €	208,07 €	9 306,00 €	9 175,07 €	-130,93 €
HAULCHIN	2 354	8 221,50 €	8 239,00 €	227,53 €	233,59 €	8 449,03 €	8 472,59 €	23,56 €
HERIN	4 153	14 549,50 €	14 535,50 €	352,33 €	356,67 €	14 901,83 €	14 892,17 €	-9,66 €
MAING	4 092	14 353,50 €	14 322,00 €	330,47 €	330,18 €	14 683,97 €	14 652,18 €	-31,79 €
MONCHAUX/ECAILLON	557	1 918,00 €	1 949,50 €	0,00 €	0,00 €	1 918,00 €	1 949,50 €	31,50 €
PETITE-FORET	5 119	17 216,50 €	17 916,50 €	0,00 €	0,00 €	17 216,50 €	17 916,50 €	700,00 €
PROUVY	2 209	7 987,00 €	7 731,50 €	242,33 €	237,92 €	8 229,33 €	7 969,42 €	-259,91 €
QUERENAING	880	3 153,50 €	3 080,00 €	69,85 €	68,67 €	3 223,35 €	3 148,67 €	-74,68 €
RAISMES	12 253	43 865,50 €	42 885,50 €	0,00 €	0,00 €	43 865,50 €	42 885,50 €	-980,00 €
ROUVIGNIES	666	2 296,00 €	2 331,00 €	123,05 €	121,11 €	2 419,05 €	2 452,11 €	33,06 €
LA SENTINELLE	3 167	10 997,00 €	11 084,50 €	296,01 €	300,27 €	11 293,01 €	11 384,77 €	91,76 €
THIANT	3 024	10 580,50 €	10 584,00 €	298,70 €	303,47 €	10 879,20 €	10 887,47 €	8,27 €
TRITH-SAINT-LEGER	6 265	21 973,00 €	21 927,50 €	1 021,25 €	1 017,45 €	22 994,25 €	22 944,95 €	-49,30 €
VERCHAIN-MAUGRE	1 096	3 727,50 €	3 836,00 €	82,03 €	83,98 €	3 809,53 €	3 919,98 €	110,45 €
TOTAUX	56 701	199 391,50 €	198 453,50 €	3 977,45 €	3 977,45 €	203 368,95 €	202 430,95 €	-938,00 €

TRITH-SAINT-LEGER	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois	243 918,43 €
-------------------	---	--------------

SIVU COMITE DES AGES
BUDGET PRIMITIF 2023 - INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget 2022	Budget 2023
21 - Immobilisations corporelles	21 959,00	25 830,96
2141 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics		
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers		20 000,00
2184 - Mobilier		
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 959,00	5 830,96
Total des dépenses	21 959,00	25 830,96
RECETTES	Budget 2022	Budget 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	224 720,47	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	224 720,47	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 959,00	25 830,96
28031 - Frais d'études		2 600,00
2804181 - Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00
2804182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	4 800,00	4 800,00
280421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	14 934,00	14 933,34
28141 - Bâtiments publics		966,35
28184 - Mobilier	1 225,00	1 531,27
Total des recettes	246 679,47	25 830,96
Résultat provisoire		0,00
Résultats cumulés précédents		224 720,47
Résultats cumulés au 31/12/2022		224 720,47